DÉCISION DU CONSEIL

du 22 décembre 1994

établissant une liste de déchets dangereux en application de l'article 1er paragraphe 4 de la directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux

(94/904/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu la directive 91/689/CEE du Conseil, du 12 décembre 1991, relative aux déchets dangereux (1), et notamment son article 1er paragraphe 4,

considérant que, aux termes de l'article 1er paragraphe 4 de la directive 91/689/CEE, il y a lieu d'établir une liste de déchets dangereux sur la base des annexes I et II de cette directive et lorsque l'on sait que les déchets présentent une ou plusieurs des caractéristiques énumérées à l'annexe III de la même directive ;

considérant que, dans des cas exceptionnels, les États membres peuvent prévoir, sur la base de preuves documentaires fournies d'une manière appropriée par le détenteur, qu'un déchet déterminé figurant sur la liste ne possède aucune des caractéristiques énumérées à l'annexe III à la directive 91/689/CEE ;

considérant que la liste sera revue régulièrement et, au besoin, remaniée selon la procédure prévue à l'article 18 de la directive 75/442/CEE du Conseil, du 15 juillet 1975, relative aux déchets (2),

A ARRÊTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION :

Article premier

La liste de déchets dangereux annexée à la présente décision est adoptée.

Les déchets qui figurent sur la liste sont réputés posséder une ou plusieurs des caractéristiques énumérées à l'annexe III de la directive 91/689/CEE et, en ce qui concerne les points H 3 à H 8 de cette annexe, une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

— le point d'éclair est inférieur ou égal à 55 °C,
— ils contiennent une ou plusieurs substances classées comme très toxiques à une concentration totale égale ou supérieure à 0,1 %,
— ils contiennent une ou plusieurs substances classées comme toxiques à une concentration totale égale ou supérieure à 3 %,
— ils contiennent une ou plusieurs substances classées comme nocives à une concentration totale égale ou supérieure à 25 %,
— ils contiennent une ou plusieurs substances corrosives de la classe R 35 à une concentration totale égale ou supérieure à 1 %,
— ils contiennent une ou plusieurs substances corrosives de la classe R 34 à une concentration totale égale ou supérieure à 5 %,
— ils contiennent une ou plusieurs substances irritantes de la classe R 41 à une concentration totale égale ou supérieure à 10 %,
— ils contiennent une ou plusieurs substances irritantes de la classe R 36, R 37, R 38 à une concentration totale égale ou supérieure à 20 %,
— ils contiennent une ou plusieurs substances reconnues comme étant cancérigènes (des catégories 1 et 2) à une concentration totale égale ou supérieure à 0,1 %.

Article 2

Les États membres sont destinataires de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 22 décembre 1994.

Par le Conseil

Le président

H. SEEHOFER

(1) JO n° L 377 du 31. 12. 1991, p. 20. Directive modifiée en dernier lieu par la directive 94/31/CE (JO n° L 168 du 2. 7. 1994, p. 28).
(2) JO n° L 194 du 25. 7. 1975, p. 39. Directive modifiée en dernier lieu par la directive 91/692/CEE (JO n° L 377 du 31. 12. 1991, p. 49).

ANNEXE

DÉCHETS DANGEREUX SELON L'ARTICLE 1er PARAGRAPHE 4 DE LA DIRECTIVE 91/689/CEE

Introduction

1. Les différents types de déchets figurant sur la liste sont définis de manière complète par le code à six chiffres pour les déchets et par les codes à deux et quatre chiffres pour les titres des catégories.

2. L'inscription sur la liste ne signifie pas que la matière ou l'objet en question soit un déchet dans tous les cas. L'inscription ne vaut que si la matière ou l'objet répond à la définition de « déchet » figurant à l'article 1er point a) de la directive 75/442/CEE, sauf si l'article 2 paragraphe 1 point b) de celle-ci s'applique.

3. Les déchets figurant sur la liste sont soumis aux dispositions de la directive 91/689/CEE, sauf si l'article 1er paragraphe 5 de celle-ci s'applique.

4. Selon l'article 1er paragraphe 4 deuxième tiret de la directive 91/689/CEE, est dangereux tout déchet, autre que ceux énumérés ci-dessous, dont un État membre estime qu'il possède l'une des caractéristiques énumérées à l'annexe III de la directive 91/689/CEE. Tous ces cas seront notifiés à la Commission et examinés en vue d'une modification de la liste conformément à l'article 18 de la directive 75/442/CEE.

LISTE PROVISOIRE DE DÉCHETS DANGEREUX

Codes CED	Désignation
02	DÉCHETS PROVENANT DE LA PRODUCTION PRIMAIRE DE L'AGRICULTURE, DE L'HORTICULTURE, DE LA CHASSE, DE LA PÊCHE, DE L'AQUACULTURE, DE LA PRÉPARATION ET DE LA TRANSFORMATION DES ALIMENTS
0201	DÉCHETS PROVENANT DE LA PRODUCTION PRIMAIRE
020105	Déchets agrochimiques
03	DÉCHETS PROVENANT DE LA TRANSFORMATION DU BOIS, DE LA PRODUCTION DE PAPIER, DE CARTON, DE PÂTE À PAPIER, DE PANNEAUX ET DE MEUBLES
0302	DÉCHETS DES PRODUITS DE PROTECTION DU BOIS
030201	Composés organiques non halogénés de protection du bois
030202	Composés organochlorés de protection du bois
030203	Composés organométalliques de protection du bois
030204	Composés inorganiques de protection du bois
04	DÉCHETS PROVENANT DES INDUSTRIES DU CUIR ET DU TEXTILE
0401	DÉCHETS DE L'INDUSTRIE DU CUIR
040103	Déchets de dégraissage contenant des solvants sans phase liquide
0402	DÉCHETS DE L'INDUSTRIE TEXTILE
040211	Déchets halogénés provenant de l'habillage et des finitions
05	DÉCHETS PROVENANT DU RAFFINAGE DU PÉTROLE, DE LA PURIFICATION DU GAZ NATUREL ET DU TRAITEMENT PYROLYTIQUE DU CHARBON
0501	BOUES ET DÉCHETS SOLIDES CONTENANT DES HYDROCARBURES
050103	Boues de fond de cuves
050104	Boues d'alkyles acides
050105	Hydrocarbures accidentellement répandus
050107	Goudrons acides
050108	Autres goudrons et bitumes

Codes CED	Désignation
0504	ARGILES DE FILTRATION USÉES
050401	Argiles de filtration usées
0506	DÉCHETS PROVENANT DU TRAITEMENT PYROLYTIQUE DU CHARBON
050601	Goudrons acides
050603	Autres goudrons
0507	DÉCHETS PROVENANT DE LA PURIFICATION DU GAZ NATUREL
050701	Boues contenant du mercure
0508	DÉCHETS PROVENANT DE LA RÉGÉNÉRATION DE L'HUILE
050801	Argiles de filtration usées
050802	Goudrons acides
050803	Autres goudrons
050804	Déchets liquides aqueux provenant de la régénération de l'huile
06	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE
0601	DÉCHETS DE SOLUTIONS ACIDES
060101	Acide sulfurique et acide sulfureux
060102	Acide chlorhydrique
060103	Acide fluorhydrique
060104	Acide phosphorique et acide phosphoreux
060105	Acide nitrique et acide nitreux
060199	Déchets non spécifiés ailleurs
0602	DÉCHETS DE SOLUTIONS ALCALINES
060201	Hydroxyde de calcium
060202	Soude
060203	Ammoniaque
060299	Déchets non spécifiés ailleurs
0603	DÉCHETS DE SELS ET LEURS SOLUTIONS
060311	Sels et solutions contenant des cyanures
0604	DÉCHETS CONTENANT DES MÉTAUX
060402	Sels métalliques (sauf 060300)
060403	Déchets contenant de l'arsenic
060404	Déchets contenant du mercure
060405	Déchets contenant d'autres métaux lourds
0607	DÉCHETS PROVENANT DE LA CHIMIE DES HALOGÈNES
060701	Déchets contenant de l'amiante provenant de l'électrolyse
060702	Déchets du charbon actif utilisé pour la production du chlore
0613	DÉCHETS D'AUTRES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE
061301	Pesticides inorganiques, biocides et agents de protection du bois
061302	Charbon actif usé (sauf 060702)
07	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE
0701	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, FORMULATION, DISTRIBUTION ET UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS ORGANIQUES DE BASE
070101	Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
070103	Solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques halogénés
070104	Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
070107	Résidus de réaction et résidus de distillation halogénés

Codes CED	Désignation
070108	Autres résidus de réaction et résidus de distillation
070109	Gâteaux de filtration et absorbants usés halogénés
070110	Autres gâteaux de filtration et absorbants usés
0702	DÉCHETS PROVENANT DE LA FFDU DE MATIÈRES PLASTIQUES, CAOUTCHOUC ET FIBRES SYNTHÉTIQUES
070201	Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
070203	Solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques halogénés
070204	Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
070207	Résidus de réaction et résidus de distillation halogénés
070208	Autres résidus de réaction et résidus de distillation
070209	Gâteaux de filtration et absorbants usés halogénés
070210	Autres gâteaux de filtration et absorbants usés
0703	DÉCHETS PROVENANT DE LA FFDU DE TEINTURE ET PIGMENTS ORGANIQUES (SAUF 061100)
070301	Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
070303	Solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques halogénés
070304	Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
070307	Résidus de réaction et résidus de distillation halogénés
070308	Autres résidus de réaction et résidus de distillation
070309	Gâteaux de filtration et absorbants usés halogénés
070310	Autres gâteaux de filtration et absorbants usés
0704	DÉCHETS PROVENANT DE LA FFDU DES PESTICIDES ORGANIQUES (SAUF 020105)
070401	Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
070403	Solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques halogénés
070404	Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
070407	Résidus de réaction et résidus de distillation halogénés
070408	Autres résidus de réaction et résidus de distillation
070409	Gâteaux de filtration et absorbants usés halogénés
070410	Autres gâteaux de filtration et absorbants usés
0705	DÉCHETS PROVENANT DE LA FFDU DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES
070501	Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
070503	Solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques halogénés
070504	Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
070507	Résidus de réaction et résidus de distillation halogénés
070508	Autres résidus de réaction et résidus de distillation
070509	Gâteaux de filtration et absorbants usés halogénés
070510	Autres gâteaux de filtration et absorbants usés
0706	DÉCHETS PROVENANT DE LA FFDU DES CORPS GRAS, SAVONS, DÉTERGENTS, DÉSINFECTANTS ET COSMÉTIQUES
070601	Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
070603	Solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques halogénés
070604	Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
070607	Résidus de réaction et résidus de distillation halogénés
070608	Autres résidus de réaction et résidus de distillation
070609	Gâteaux de filtration et absorbants usés halogénés
070610	Autres gâteaux de filtration et absorbants usés
0707	DÉCHETS PROVENANT DE LA FFDU DE PRODUITS CHIMIQUES ISSUS DE LA CHIMIE FINE ET DE PRODUITS CHIMIQUES NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
070701	Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
070703	Solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques halogénés

Codes CED	Désignation
070704	Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
070707	Résidus de réaction et résidus de distillation halogénés
070708	Autres résidus de réaction et résidus de distillation
070709	Gâteaux de filtration et absorbants usés halogénés
070710	Autres gâteaux de filtration et absorbants usés
08	DÉCHETS PROVENANT DE LA FFDU DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION
0801	DÉCHETS PROVENANT DE LA FFDU DE PEINTURES ET VERNIS
080101	Déchets de peintures et vernis contenant des solvants halogénés
080102	Déchets de peintures et vernis contenant des solvants non halogénés
080106	Boues provenant du décapage de peintures et vernis contenant des solvants halogénés
080107	Boues provenant du décapage de peintures et vernis contenant des solvants non halogénés
0803	DÉCHETS PROVENANT DE LA FFDU D'ENCRES D'IMPRESSION
080301	Déchets d'encre contenant des solvants halogénés
080302	Déchets d'encre contenant des solvants non halogénés
080305	Boues d'encre contenant des solvants halogénés
080306	Boues d'encre contenant des solvants non halogénés
0804	DÉCHETS PROVENANT DE LA FFDU DE COLLES ET MASTICS (Y COMPRIS PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ)
080401	Déchets de colles et mastics contenant des solvants halogénés
080402	Déchets de colles et mastics contenant des solvants non halogénés
080405	Boues de colles et mastics contenant des solvants halogénés
080406	Boues de colles et mastics contenant des solvants non halogénés
09	DÉCHETS PROVENANT DE L'INDUSTRIE PHOTOGRAPHIQUE
0901	DÉCHETS DE L'INDUSTRIE PHOTOGRAPHIQUE
090101	Bains de développement aqueux contenant un activateur
090102	Bains de développement aqueux pour plaques *offset*
090103	Bains de développement solvants
090104	Bains de fixation
090105	Bains de blanchiment et bains de blanchiment/fixation
090106	Déchets contenant de l'argent provenant du traitement *in situ* des déchets photographiques
10	DÉCHETS INORGANIQUES PROVENANT DES PROCÉDÉS THERMIQUES
1001	DÉCHETS PROVENANT DE CENTRALES ÉLECTRIQUES ET AUTRES INSTALLATIONS DE COMBUSTION (SAUF 190000)
100104	Cendres volantes de fuel
100109	Acide sulfurique
1003	DÉCHETS DE LA PYROMÉTALLURGIE DE L'ALUMINIUM
100301	Goudrons et autres déchets carbonés provenant de la fabrication des anodes
100303	Écumes
100304	Scories de première fusion/crasses blanches
100307	Vieilles brasques
100308	Scories salées de seconde fusion
100309	Crasses noires de seconde fusion
100310	Déchets provenant du traitement des scories salées et du traitement des crasses noires

Codes CED	Désignation
1004	DÉCHETS PROVENANT DE LA PYROMÉTALLURGIE DU PLOMB
100401	Scories (première et seconde fusion)
100402	Crasses et écumes (première et seconde fusion)
100403	Arséniate de calcium
100404	Poussières de filtration des fumées
100405	Autres fines et poussières
100406	Déchets solides provenant de l'épuration des fumées
100407	Boues provenant de l'épuration des fumées
1005	DÉCHETS PROVENANT DE LA PYROMÉTALLURGIE DU ZINC
100501	Scories (première et seconde fusion)
100502	Crasses et écumes (première et seconde fusion)
100503	Poussières de filtration des fumées
100505	Déchets solides provenant de l'épuration des fumées
100506	Boues provenant de l'épuration des fumées
1006	DÉCHETS PROVENANT DE LA PYROMÉTALLURGIE DU CUIVRE
100603	Poussières de filtration des fumées
100605	Déchets du raffinage électrolytique
100606	Déchets solides provenant de l'épuration des fumées
100607	Boues provenant de l'épuration des fumées
11	DÉCHETS INORGANIQUES CONTENANT DES MÉTAUX, PROVENANT DU TRAITEMENT ET DU REVÊTEMENT DES MÉTAUX, ET DE L'HYDROMÉTALLURGIE DES MÉTAUX NON FERREUX
1101	DÉCHETS LIQUIDES ET BOUES PROVENANT DU TRAITEMENT ET DU REVÊTEMENT DES MÉTAUX (PAR EXEMPLE PROCÉDÉS DE GALVANISATION, DE REVÊTEMENT DE ZINC, DE DÉCAPAGE, GRAVURE, PHOSPHATATION ET DE DÉGRAISSAGE ALCALIN)
110101	Déchets cyanurés (alcalins) contenant des métaux lourds autres que le chrome
110102	Déchets cyanurés (alcalins) sans métaux lourds
110103	Déchets non cyanurés contenant du chrome
110105	Solutions de décapage acide
110106	Acides non spécifiés ailleurs
110107	Alcalis non spécifiés ailleurs
110108	Boues de phosphatation
1102	DÉCHETS ET BOUES PROVENANT DES PROCÉDÉS HYDROMÉTALLURGIQUES DES MÉTAUX NON FERREUX
110202	Boues provenant de l'hydrométallurgie du zinc (y compris jarosite et goethite)
1103	BOUES ET SOLIDES PROVENANT DE LA TREMPE
110301	Déchets cyanurés
110302	Autres déchets
12	DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES
1201	DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME (FORGE, SOUDURE, PRESSE, ÉTIRAGE, TOURNAGE, DÉCOUPE, FRAISAGE)
120106	Huiles d'usage usées, contenant des halogènes (pas sous forme d'émulsion)
120107	Huiles d'usinage usées, sans halogènes (pas sous forme d'émulsion)
120108	Émulsions d'usinage, contenant des halogènes
120109	Émulsions d'usinage, sans halogènes
120110	Huiles d'usinage de synthèse
120111	Boues d'usinage
120112	Déchets de cires et graisses

Codes CED	Désignation
1203	DÉCHETS PROVENANT DU DÉGRAISSAGE À L'EAU ET À LA VAPEUR (SAUF CATÉGORIE 110000)
120301	Liquides aqueux de nettoyage
120302	Déchets du dégraissage à la vapeur
13	HUILES USÉES (SAUF HUILES COMESTIBLES ET CATÉGORIES 050000 ET 120000)
1301	HUILES HYDRAULIQUES ET LIQUIDES DE FREIN USÉS
130101	Huiles hydrauliques contenant des PCB ou des PCT
130102	Autres huiles hydrauliques chlorées (hors émulsions)
130103	Huiles hydrauliques non chlorées (hors émulsions)
130104	Autres huiles hydrauliques chlorées (émulsions)
130105	Huiles hydrauliques non chlorées (émulsions)
130106	Huiles hydrauliques minérales
130107	Autres huiles hydrauliques
130108	Liquides de frein
1302	HUILES MOTEUR, DE BOÎTE DE VITESSE ET DE LUBRIFICATION USÉES
130201	Huiles moteur, de boîte de vitesse et de lubrification chlorées
130202	Huiles moteur, de boîte de vitesse et de lubrification non chlorées
130203	Autres huiles moteur, de boîte de vitesse et de lubrification
1303	HUILES ISOLANTES, FLUIDES CALOPORTEURS ET AUTRES LIQUIDES USÉS
130301	Huiles isolantes et fluides caloporteurs et autres liquides contenant des PCB ou des PCT
130302	Autres huiles isolantes, fluides caloporteurs et autres liquides chlorés
130303	Huiles isolantes, fluides caloporteurs et autres liquides non chlorés
130304	Huiles isolantes, fluides caloporteurs et autres liquides de synthèse
130305	Huiles isolantes, fluides caloporteurs et autres fluides d'origine minérale
1304	HYDROCARBURES DE FOND DE CALE
130401	Hydrocarbures de fond de cale provenant de navigation fluviale
130402	Hydrocarbures de fond de cale provenant de canalisations de môles
130403	Hydrocarbures de fond de cale provenant d'un autre type de navigation
1305	CONTENU DE SÉPARATEURS EAU/HYDROCARBURES
130501	Déchets solides provenant de séparateurs eau/hydrocarbures
130502	Boues provenant de séparateurs eau/hydrocarbures
130503	Boues provenant de déshuileurs
130504	Boues ou émulsions de dessalage
130505	Autres émulsions
1306	HUILES USÉES NON SPÉCIFIÉES PAR AILLEURS
130601	Huiles usées non spécifiées par ailleurs
14	DÉCHETS PROVENANT DE SUBSTANCES ORGANIQUES EMPLOYÉES COMME SOLVANTS (SAUF 070000 ET 080000)
1401	DÉCHETS PROVENANT DU DÉGRAISSAGE DES MÉTAUX ET DE L'ENTRETIEN DES MACHINES
140101	Chlorofluorocarbones
140102	Autres solvants et mélanges de solvants halogénés
140103	Autres solvants et mélanges de solvants

Codes CED	Désignation
140104	Mélanges aqueux de solvants halogénés
140105	Mélanges aqueux de solvants non halogénés
140106	Boues ou déchets solides contenant des solvants halogénés
140107	Boues ou déchets solides sans solvants halogénés
1402	DÉCHETS PROVENANT DU NETTOYAGE DES TEXTILES ET DÉGRAISSAGE DE PRODUITS NATURELS
140201	Solvants et mélanges de solvants halogénés
140202	Mélanges de solvants ou liquides organiques sans solvants halogénés
140203	Boues ou déchets solides contenant des solvants halogénés
140204	Boues ou déchets solides contenant d'autres solvants
1403	DÉCHETS PROVENANT DE L'INDUSTRIE ÉLECTRONIQUE
140301	Chlorofluorocarbones
140302	Autres solvants halogénés
140303	Solvants et mélanges de solvants sans solvants halogénés
140304	Boues ou déchets solides contenant des solvants halogénés
140305	Boues ou déchets solides contenant d'autres solvants
1404	DÉCHETS DE RÉFRIGÉRANTS ET DE GAZ PROPULSEURS D'AÉROSOLS ET DE MOUSSES
140401	Chorofluorocarbones
140402	Autres solvants et mélanges de solvants halogénés
140403	Autres solvants et mélanges de solvants
140404	Boues ou déchets solides contenant des solvants halogénés
140405	Boues ou déchets solides contenant d'autres solvants
1405	DÉCHETS PROVENANT DE LA RÉCUPÉRATION DE SOLVANTS ET DE RÉFRIGÉRANTS (culots de distillation)
140501	Chlorofluorocarbones
140502	Autres solvants et mélanges de solvants halogénés
140503	Autres solvants et mélanges de solvants
140504	Boues contenant des solvants halogénés
140505	Boues contenant d'autres solvants
16	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LE CATALOGUE
1602	ÉQUIPEMENTS MIS AU REBUT ET DÉCHETS DE BROYAGE
160201	Transformateurs et accumulateurs contenant des PCB ou des PCT
1604	DÉCHETS D'EXPLOSIFS
160401	Déchets de munition
160402	Déchets de feux d'artifice
160403	Autres déchets d'explosifs
1606	PILES ET ACCUMULATEURS
160601	Accumulateurs au plomb
160602	Accumulateurs Ni-Cd
160603	Piles sèches au mercure
160606	Électrolyte de piles et accumulateurs
1607	DÉCHETS PROVENANT DU NETTOYAGE DES CUVES DE TRANSPORT ET DE STOCKAGE (SAUF CATÉGORIES 050000 ET 120000)
160701	Déchets provenant du nettoyage des cuves de transport maritime, contenant des produits chimiques
160702	Déchets provenant du nettoyage des cuves de transport maritime, contenant des hydrocarbures
160703	Déchets provenant du nettoyage des cuves de transport ferroviaire et routier, contenant des hydrocarbures
160704	Déchets provenant du nettoyage des cuves de transport ferroviaire et routier, contenant des produits chimiques
160705	Déchets provenant du nettoyage des cuves de stockage, contenant des produits chimiques
160706	Déchets provenants du nettoyage des cuves de stockage, contenant des hydrocarbures

Codes CED	Désignation
17	DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS LA CONSTRUCTION ROUTIÈRE)
1706	MATÉRIAUX D'ISOLATION
170601	Matériaux d'isolation contenant de l'amiante
18	DÉCHETS PROVENANT DES SOINS MÉDICAUX OU VÉTÉRINAIRES ET/OU DE LA RECHERCHE ASSOCIÉE (SAUF DÉCHETS DE CUISINE ET DE RESTAURATION NE PROVENANT PAS DIRECTEMENT DES SOINS MÉDICAUX)
1801	DÉCHETS PROVENANT DES MATERNITÉS, DU DIAGNOSTIC, DU TRAITEMENT OU DE LA PRÉVENTION DES MALADIES DE L'HOMME
180103	Autres déchets dont la collecte et l'élimination nécessitent des prescriptions particulières vis-à-vis des risques d'infection
1802	DÉCHETS PROVENANT DE LA RECHERCHE, DU DIAGNOSTIC, DU TRAITEMENT OU DE LA PRÉVENTION DES MALADIES DES ANIMAUX
180202	Autres déchets dont la collecte et l'élimination nécessitent des prescriptions particulières vis-à-vis des risques d'infection
180204	Produits chimiques mis au rebut
19	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE L'INDUSTRIE DE L'EAU
1901	DÉCHETS DE L'INCINÉRATION OU DE LA PYROLYSE DES DÉCHETS MUNICIPAUX ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS
190103	Cendres volantes
190104	Cendres sous chaudière
190105	Gâteau de filtration provenant de l'épuration des fumées
190106	Déchets liquides aqueux de l'épuration des fumées et autres déchets liquides aqueux
190107	Déchets secs de l'épuration des fumées
190110	Charbon actif usé provenant de l'épuration des gaz de fumées
1902	DÉCHETS PROVENANT DES TRAITEMENTS PHYSICO-CHIMIQUES SPÉCIFIQUES DES DÉCHETS INDUSTRIELS (PAR EXEMPLE DÉCHROMATATION, DÉCYANURATION, NEUTRALISATION)
190201	Boues d'hydroxydes métalliques et autres boues provenant des autres procédés d'insolubilisation des métaux
1904	DÉCHETS VITRIFIÉS ET DÉCHETS PROVENANT DE LA VITRIFICATION
190402	Cendres volantes et autres déchets du traitement des gaz de fumée
190403	Phase solide non vitrifiée
1908	DÉCHETS PROVENANT D'INSTALLATIONS DE TRAITEMENT D'EAUX USÉES NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
190803	Mélange de graisse et d'huile provenant de la séparation huile/eau usée
190806	Résines échangeuses d'ions saturées ou usées
190807	Solutions et boues provenant de la régénération des échangeurs d'ions
20	DÉCHETS MUNICIPAUX ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS, Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT
2001	FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT
200112	Peinture, encres, colles et résines
200113	Solvants
200117	Produits chimiques de la photographie
200119	Pesticides
200121	Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure